

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 457
MARSEILLE, les 12, 13 et 14 juin 2015

RESOLUTIONS

Document approuvé le 14 juin 2015

Classification du document : public

Réunion vendredi 12 juin 2015, 18h30-20h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - DAVID Philippe - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - MICHEL Patrick - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam
Absent et excusé : CAVALLO René - DESSERTINE Anne-Solange - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick

Assistaient également :

- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Absent et excusé : Eric BERGMANN, Jean Marc BRONER

1 - Informations Administratives :

Rappel des résolutions votées par internet, après le CDN d'avril.

Selon l'art. III.2.5 du RI : « (...) Pour des sujets d'actualité nécessitant une décision rapide du Comité Directeur National, le Président de la fédération, après avis du Président de la Commission Juridique Nationale, peut procéder à un vote par correspondance électronique ; celui-ci devant obligatoirement stipuler la date et l'heure de fin de ce scrutin. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Information est faite lors de la réunion du Comité Directeur National qui suit cette consultation ; la décision est publiée dans le PV de cette même réunion. » (...)

De ce fait, le Président de la Ffessm a soumis au vote électronique, dans les conditions prévues à l'art. III.2.5 du RI, les résolutions suivantes :

Résolution 1 :

Nomination en tant qu'instructeur (trice) national(e) stagiaire, avec effet immédiat au 30 avril 2015, de :
Anne Claire GAILLOT, Géraldine MARIE, Annabelle BLANCHARD

Christophe BENOIT, Arnaud ZARAGOZA, Eric DELMAS, Fabien PABIOT

Résolution 15/049 :

Vote : 20 votants

Pour : 19 Abstent : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

Résolution 2 :

Nomination en tant qu'instructeur national avec numéro 185, avec effet immédiat au 30 avril 2015, de :
Bruno ENGELS

Résolution 15/050 :

Vote : 20 votants

Pour : 19 Absent : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

- Observations CR dernier CDN et AG (F. Di Méglio), pas de remarques. Divers points du Secrétaire Général :
- Mise en place du site éditorial Subaqua a été retardée à mi-mai.
- Rencontre avec Daniel MEOUCHY pour le Rando Subaquatique Tour, prévu du 1 au 13 juillet. Baisse des investissements des institutionnels. Modifications à voir pour le futur.
- Projet Musée National du Sport de Nice, 2 commissions contactées : NAP et Apnée. En attente d'un RDV qui doit être géré par le Président du Comité Régional Côte d'Azur.
- Journée Mondiale des Océans le 8 juin.
- Rappel formel a été réalisé par le SG, concernant l'affichage des banderoles lors des compétitions et activités pour les commissions nationales.
- Travaux siège national et personnel FFISSM (F. MERLO) : Les travaux sont terminés au service informatique. En 6 ans, noter qu'il y aura eu la rénovation de l'ensemble des locaux du siège national. Les travaux pour le stock sont en attente (la levée du péril suite à l'incendie de l'immeuble n'a pas été encore faite par la Mairie de Marseille).
- Point sur la FSGT (F. MERLO), plusieurs réunions ont eu lieu.
- **AG nationale 2017** : candidatures et décision. 3 candidatures potentielles pour cette AG : Metz, Dijon et Brest. Le projet de Brest avait été présenté au CDN de février. Le dossier de Metz n'est pas monté à ce jour. Présentation par F DI MEGLIO du projet reçu pour Dijon, dates pour les 8 et 9 avril 2017 (pour s'adapter à nos contraintes de réalisation budgétaire à la demande du Trésorier, tout en connaissant les desideratas de l'Etat évoqués par le DTN), divers éléments plaident fortement pour cette candidature (situation centrale pour année électorale, notion de future région, expérience acquise lors de l'AG de 2006).

Résolution 15/051 :

Vote : Candidature de Dijon pour AG 2017.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **SCA comité Centre** (B. NOWAK et P MICHEL) : Point sur le dossier de demande d'agrément. Rappel de la procédure d'agrément. Réserves du Comité Centre. Par rapport à la charte et au cahier des charges, aucune visite n'a été faisable pour permettre de voir l'activité en situation sur le territoire de la région.

Résolution 15/052 :

Vote : Refus d'agrément.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 – Salon de la plongée 2016 :

Point sur les petits stands satellites autour du stand national. L'idée est de faire un village fédéral avec la présence des Bases fédérales et les SCA / SCIA.

3 – Norme internationale (JL Blanchard sur rapport de JM Broner absent pour représentation internationale pour ce dossier) :

Point. Les normes CEN et ISO. La situation ne changera pas, la déviation de type A reste en place pour les normes Cen ; les normes Iso non compatibles avec le cadre réglementaire français ne seront pas reprises dans le répertoire national.

4 - Ifrecoor (J Escales):

Concours photo sous-marine dans le cadre des 15 ans de leur anniversaire. Une convention est en cours de réalisation pour signature et le règlement du concours a été mis en place par F DI MEGLIO. Les photos seront exposées au Salon de la Plongée.

5 - Point sur Code de la plongée (F Di Méglio):

Concernant la participation du Ministère dans ce projet, la réponse a beaucoup tardé, retentissant sur la faisabilité financière globale du projet, c'était pour nous un préalable de base. De même les retours de certains partenaires financiers ont été tardifs. Point réalisé ce jour avec discussion au niveau du budget sur le projet avec 20.000 « Code de la plongée », sur un budget de 15.000 e HT, partenaires et relais du Code apporteront 7.100 e HT.

Décision de report sur 2016 de la réalisation de ce projet, avec travail sur le contenu au cours de l'automne 2015, pour une parution au 1^{er} mai 2016 et diffusion jusqu'à l'été. La diffusion est prévue vers le grand public (magasins de sports, certains offices du tourisme, capitaineries...), les régions relais du Code qui participeront financièrement seront privilégiées.

Réunion du samedi 13 juin 2015, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - MICHEL Patrick - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : CAVALLO René - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Absent et excusé : Jean Marc BRONER

1 - Bilan Championnats de France 2015 Chartres et projets 2016 :

Bilan : Gros progrès au niveau des podiums, un grand écran pour les retransmissions, la régie tout au long du championnat, un bon affichage par rapport au passé pour les matches de hockey sub.

Les installations sont toujours aussi accueillantes, un grand merci aux bénévoles du club subaquatique de Chartres, une belle cérémonie d'ouverture.

A améliorer : tenir le timing, la visibilité des juges apnée, présentation des disciplines, cohabitation des Commissions Nationales, la soirée des sportifs.

Projet Chartres 2016 (13 - 14 - 15 - 16 mai 2016) : Le président de la commission nationale de hockey, ne souhaite pas revenir en 2016 à Chartres car la présence de plots au fond du bassin olympique d'extérieur génère des problèmes techniques (il dispose d'ores et déjà de projet de remplacement à Clermont ou Montluçon aux mêmes dates). Cependant Chartres Métropole souhaite accueillir 4 disciplines ; malgré le projet initial d'un schéma global sur 3 ans dans lequel le hockey était intégré comme les autres disciplines (NAP, apnée, tir) le président JL Blanchard a accepté car il y a en 2016 le championnat de France de PSP à programmer. Donc, la PSP remplacera le Hockey dans le bassin extérieur.

Projets : améliorer encore les podiums, conserver le grand écran, consolider la régie, revoir la cérémonie d'ouverture et la soirée des sportifs.

Quelques inquiétudes au niveau du prochain programme et de l'utilisation des bassins. Les installations ne doivent pas rester sans occupation.

2 – Bilan Championnats NEV :

Championnat Slalom puis championnat de Descente.

Bonne organisation, présence des élus locaux et fédéraux régionaux.

Petit souci au niveau de la remise des médailles, demande du respect du protocole.

Point sur l'affichage des sponsors lors des divers championnats.

Rappel par le SG de la résolution votée en juin 2011 CDN 439 (résolution 11/063) :

Tenue vestimentaire lors des podiums des championnats sportifs (rapport groupe de travail et DTN Claude Martin)

- Les athlètes portent la tenue de la structure qui les envoie à la compétition nationale (club, département, région). En l'absence de tenue, l'athlète porte le T-shirt de la manifestation.

- Les T-shirts de la manifestation arborent le logo de la Fédération avec marques ou dessins des clubs.

- La marque des sponsors personnels est possible sur le matériel des compétiteurs (palmes, fusils, flotteurs...).

- Pour les compétitions internationales, les équipes de France ont les tenues fournies par la FFESSM.

- Hormis celles des Fédérations affinitaires, les marques des Fédérations ou organisations sportives autres que celle de la FFESSM ne sont pas autorisées.

Cette résolution du CDN de 2011 sera rappelée à nos Commissions nationales de compétition. Travail sur l'articulation des pratiques sportives avec le DTN à l'automne.

2 bis - NEV et International :

Un constat de réalité porté déjà en 2014 : la NEV n'existe pas officiellement dans le mouvement sportif à l'international, ni dans le cadre d'une fédération internationale reconnue par le CIO, ni à la CMAS. Rappel du CDN de février 2015, la FFESSM est la seule fédération au sein de la CMAS à pratiquer cette activité, la Confédération se charge d'étudier la possibilité d'existence d'une Commission internationale fonction des retours des Fédérations. A ce jour, la CMAS n'a pas développé la NEV. Il n'y a donc pas d'équipe de France.

Proposition d'un texte qui sera finalisé et mis au vote cet après midi.

3 – Bilan autres Championnats Orientation sub, Nage avec Palmes juniors, Nage avec palmes longue distance, Hockey :

Points sur ces divers championnats.

4 – Bilan Championnats PSP :

Premier championnat de France de PSP les 9 et 10 mai 2015 à Nîmes. 2 jours de compétitions 5 épreuves.

Quelques chiffres : 246 participants, 88 femmes et 158 hommes. 8 régions fédérales métropolitaines sur 12 présentes avec 31 clubs et 19 CODEP. Pour l'organisation : 66 arbitres, 70 bénévoles et 31 partenaires.

Présence d'un stand de l'office du tourisme, d'animation extérieure. Présentation de la fédération, affichage fédéral à l'extérieur, une retransmission dans les gradins.

5 – Communication championnats sportifs, bilan Chartres :

Beau travail de la régie sur Chartres, coordonnée par M Lambinet. Diffusion sur Dalymotion avec 20 000 vues extérieures au compteur (G Vitry). Point sur le Facebook pendant les championnats de Chartres (F Lizero).

6 – Points sur l'organisation de la Médicale CMPN :

Débat sur l'organisation de la Médicale et sur la position de la Cmpn lors et après la dernière AG.

« Le Comité Directeur National a pris acte du courrier de démission des membres de la CMPN lu en AG les 11 et 12 avril derniers. Ce type de démission n'est pas sans poser des difficultés particulières liées au fait, notamment, qu'outre les membres du Bureau proposés par le Pdt de la Commission nationale, ainsi démissionnaires par la lecture du courrier lu en AG, les autres membres de la CMPN ne siègent que par :

- soit leur élection au titre de Président de CMPR et qu'à ce titre ils ne peuvent démissionner de la CMPN qu'en démissionnant de leur fonction régionale de Président,

- soit leur désignation par le CDN (médecins des équipes) ou par le Président (médecin coordinateur). Conscient de ces difficultés, la Ffessm a rédigé un certain nombre de courriers aux personnes intéressées sollicitant l'avis individuel de celles-ci. Actuellement, la majorité (sauf 2) des Présidents de CMPR métropolitains, quelques Présidents de CMPR de nos DOM/COM, les médecins des équipes, le médecin coordinateur ainsi que le Président de la CMPN, par ailleurs Médecin fédéral national ont rejeté individuellement cette démission (réponse au siège national ou réponse au comité régional ou réponse à la commission nationale concernés) au titre de leurs missions nationales, régionales ou au sein des commissions sportives. Le Comité Directeur National constate avec plaisir et salue cette volonté responsable de continuer à œuvrer dans l'intérêt de la Ffessm et de ses licenciés.

Le CDN engage la CMPN à travailler sur le dossier de l'auto-questionnaire médical pour aide à la décision, ainsi que sur tous les thèmes médicaux prospectifs évoqués publiquement par le Président de la FFESSM (exemples : handisub, apnée profonde, séniors et autres publics particuliers, diabète et plongée...).

Eu égard à la démission du Bureau de la CMPN et dans le seul but de reconstituer une équipe autour de son président, le Comité Directeur National demande au Président de la CMPN de l'informer de la constitution de son nouveau Bureau, dans les délais les plus brefs, au plus tard pour le prochain CDN de rentrée. »

Résolution 15/053 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

7 - Assises des pêches de loisir :

Les prochaines assises auront lieu à Martigues les 5 et 6 novembre 2015. Mêmes ateliers que l'ancienne édition.

Est-ce que la fédération y participe ? Le CDN donne un accord de principe sous réserve d'informations financières complémentaires et de la présence de la pêche sous marine.

Résolution 15/054 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Réunion du samedi 13 juin 2015, 15h00-19h30 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - MICHEL Patrick - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : CAVALLO René - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric	Médecin Fédéral National
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
- Mr THOMAS Richard	Directeur Technique National

Absents et excusés :

Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
Mr POULIQUEN Henri	Conseil des Sages
Mr Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN	Polynésie Française - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée - <i>Absent et excusé</i>

1 - Mulhouse Mondial d'apnée, point d'étape :

Point du DTN et de B SCHITTLY sur le championnat du Monde d'Apnée. Redistribution des tâches de chacun. Point sur le budget.

2 - Dossier "taxe éco-mouillage" :

Rappels par S GAUCHET sur ce projet de l'Etat de mise en place d'une taxe sur les mouillages dans les Aires Marines Protégées. Cette taxe a été votée dans un premier temps, ce vote a engagé la mobilisation d'un certain nombre d'organisations du nautisme et de la mer, desquelles nous nous sommes rapprochés comme la fédération française de voile... Ce collectif a fait du lobbying sous forme d'une pétition par communiqués de presse pour essayer d'inverser la tendance. Celui-ci s'est révélé très positif car ce projet de loi est repassé au Sénat et la disposition visant à instaurer cette taxe a été retirée. Nous devons tout de même rester vigilants sur l'issue finale. Néanmoins, c'est un sujet sur lequel nous avons eu une vraie convergence de vue entre les différents usagers de la mer et sur lequel nous restons attentifs et mobilisés.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de montrer à l'ensemble de nos structures, à l'ensemble de nos licenciés propriétaires d'embarcations, que la FFESSM défend la pratique de leurs activités. La conclusion de ce dossier pourrait intervenir pendant l'été.

Point sur la création de la confédération du nautisme, sans concertation. La FFESSM réfléchit à l'opportunité de s'y intégrer en tant que membre fondateur. Des réunions sont prévues pendant l'été et l'analyse du projet de statuts permettra d'y voir plus clair.

3 - Points du Président :

- Partenariat avec Wineven : La convention est signée. L'info a été diffusée. C'est un réseau social dédié au sport, gratuit qui devrait conduire à la promotion de nos activités.
- Stagiaires pédagogiques fédéraux dans les structures professionnelles agréées par la fédération : Dossier très complexe qui a nécessité un certain nombre d'études et qui, régulièrement, ressort à l'occasion d'analyses divergentes des administrations qui mettent en place des contrôles. Un mémoire a été rédigé au sein de la fédération par des spécialistes de cette problématique et a conduit à la proposition d'un contrat liant les différentes parties. La FFESSM s'est ensuite adressée par saisine du Ministère du Travail dans le cadre de la procédure « absence de réponse dans les 2 mois vaut acceptation ». (délai de réponse prévu par le décret 2001-492 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi du 12 novembre 2013).

Le 29 avril 2015, le Ministre du Travail nous a répondu en renvoyant le dossier devant le Secrétaire d'Etat chargé des sports. J'ai alors été convoqué au Cabinet du Ministre le 2 juin 2015 afin de débattre du sujet. Par extension, j'ai également soulevé la question de la présence des bénévoles au sein des structures professionnelles, dès lors qu'ils sont eux mêmes clients, j'ai rappelé que nous pouvons mettre à la disposition du Ministre l'équipe qui a travaillé sur ce dossier, intégrant des professionnels du droit social et droit du travail (avocats, magistrat, juge prud'homal et autres experts) afin d'enrichir l'analyse du Ministère sur ce sujet.

- Point sur la filière professionnelle : un certain nombre de critiques, issues du terrain, pointent un manque de moniteurs professionnels dans certaines régions. La marche entre le BP et le DE semblant trop importante. Le Ministère des Sports va ré-ouvrir les travaux. Une première réunion aura lieu en septembre 2015.
- Projet de loi sur le Haut Niveau : relatif à la protection et à la couverture sociale des sportifs dans les filières de haut niveau. Cette mesure ne touche pas encore nos athlètes. En attente.
- PADI : Depuis 2003, il existait un certain nombre de passerelles entre la FFESSM et Padi visant des compléments de formation entre les 2 dispositifs, exclusivement en ce qui concerne les pratiquants plongeant à l'air, et non pas les encadrants. PADI a dénoncé unilatéralement ces accords. La FFESSM, désirant conserver une dimension d'ouverture, continuera les passerelles malgré tout. Elle en a informé le Ministère des sports.
- Partenariat Scubapro : Point d'étape. Ils sont très intéressés par la PSP. A la rentrée, Scubapro devient partenaire officiel de la PSP en France. Je prépare un additif à notre convention cadre, je vous l'envoie pour corrections et validation. Projet matériels Scubapro dédiés PSP.
- Concernant la PSP, dépôts à faire des noms à l'INPI de « PESPEUR » et PESPEUSE ».

Résolution 15/055 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Salon de Marseille : Un investisseur veut créer un salon de la plongée pour avril 2016 sur Marseille avec un stand pour la FFESSM totalement gratuit. Dossier à l'étude.
- Guide des loisirs nautiques 2015 édité dans les capitaineries. Demande de corrections dans ce texte.
- Partenariat avec UCPA : l'UCPA envisage de créer ou du moins de matérialiser son image à caractère sportif par une licence UCPA. Plutôt qu'une licence à double logo, réflexion en cours sur un courrier personnalisé FFESSM-UCPA.
- divers :
16/04/2015 : participation à l'AG de l'UCPA en tant qu'administrateur
06/05 au 10/05/2015 : participation à l'AG de la CMAS aux Açores, en compagnie du président-adjoint Francis Merlo.
05/06/2015 : j'ai reçu au siège fédéral le nouvel inspecteur coordonnateur des diplômés d'état plongée.

4 - Points du Trésorier Général :

Point sur la saison 2014/2015 au niveau des licences. Nombre de licences au 31 mai : 128 303.

Bilan fin mai en cumul : -877 licences en 2015 versus 2014, - 2 350 en 2015 versus 2013. - 3 716 en 2015 versus 2012.

Après un très bon début de saison : + 761 licences au 30/11/2014 versus 2013, + 593 versus 2012.

Confirmation persistante de la précocité de prise des licences.

Au niveau des cartes depuis le début de l'année 2015, à fin mai, nous totalisons 24 264 certifications soit un retard de 769 cartes en 2015 versus 2014. - 1 635 cartes en 2015 versus 2013 et - 2 492 en 2015 versus 2012.

Autres postes : Abonnements Subaqua au 31 mai, en perte de 51 abonnements.

5 - Points du Secrétaire Général :

- Réunion des Régions, 10 et 11 octobre à Bordeaux.

- CDN d'octobre, les 16 et 17 octobre 2015 à Marseille-Marignane, présence Régions et Commissions.

- 18 au 21 octobre RIPE.

- Rappel Assemblée Générale 2016, 9 et 10 avril à Limoges. Annonce officielle de l'Assemblée Générale électorale 2017 à Dijon les 8 et 9 avril 2017. A ce sujet, il est évoqué la demande du Ministère d'avancer les dates d'AG des Fédérations, mais impossibilité tant sur le plan comptable que logistiquement (incompatibilité avec les dates chronologiques des AG départementales, voire ligues et régionales).

- Rappel de la décision et résolution concernant la Commission Médicale :

« Le Comité Directeur National a pris acte du courrier de démission des membres de la CMPN lu en AG les 11 et 12 avril derniers. Ce type de démission n'est pas sans poser des difficultés particulières liées au fait, notamment, qu'outre les membres du Bureau proposés par le Pdt de la Commission nationale, ainsi démissionnaires par la lecture du courrier lu en AG, les autres membres de la CMPN ne siègent que par :

- soit leur élection au titre de Président de CMPR et qu'à ce titre ils ne peuvent démissionner de la CMPN qu'en démissionnant de leur fonction régionale de Président,
- soit leur désignation par le CDN (médecins des équipes) ou par le Président (médecin coordinateur).

Conscient de ces difficultés, la Ffessm a rédigé un certain nombre de courriers aux personnes intéressées sollicitant l'avis individuel de celles-ci. Actuellement, la majorité (sauf 2) des Présidents de CMPR métropolitains, quelques Présidents de CMPR de nos DOM/COM, les médecins des équipes, le médecin coordinateur ainsi que le Président de la CMPN, par ailleurs Médecin fédéral national ont rejeté individuellement cette démission (réponse au siège national ou réponse au comité régional ou réponse à la commission nationale concernés) au titre de leurs missions nationales, régionales ou au sein des commissions sportives. Le Comité Directeur National constate avec plaisir et salue cette volonté responsable de continuer à œuvrer dans l'intérêt de la Ffessm et de ses licenciés.

Le CDN engage la CMPN à travailler sur le dossier de l'auto-questionnaire médical pour aide à la décision, ainsi que sur tous les thèmes médicaux prospectifs évoqués publiquement par le Président de la FFESSM (exemples : handisub, apnée profonde, séniors et autres publics particuliers, diabète et plongée...).

Eu égard à la démission du Bureau de la CMPN et dans le seul but de reconstituer une équipe autour de son président, le Comité Directeur National demande au Président de la CMPN de l'informer de la constitution de son nouveau Bureau, dans les délais les plus brefs, au plus tard pour le prochain CDN de rentrée. »

Cette décision sera transmise aux OD.

- point sur le CODE : Projet fédérateur, remerciements auprès des régions partenaires du Code (Atlantique sud, Corse, Provence Alpes, RABA, Est). Le concept est OK, la faisabilité financière a beaucoup tardé. Information sur la décision de repousser la date de parution de ce CODE de la plongée, et ce au 1er de mai de l'année prochaine.

6 - Dossier Division 240 :

Point sur les modifications de la Division 240 qui définit les normes d'armement des bateaux en plaisance de moins de 24 m, donc la quasi-totalité de nos bateaux. Dans cette évolution qui avait été prise en compte un peu tardivement par certains de nos membres (depuis 2004 les combinaisons classiques ne pouvaient plus remplacer les gilets de sauvetage), plusieurs personnes ont sollicité la fédération pour essayer de trouver une solution qui va dans le sens des petits bateaux. La FFESSM essaie d'exploiter une fenêtre dans la division 240 qui est la possibilité pour les fédérations sportives, pour leurs membres, de demander une dérogation à certains des éléments d'armements de sécurité exigibles. Nous avons donc demandé, par un courrier du Président Adjoint, la dérogation pour pouvoir être munis d'une combinaison qui ne respecte pas les contraintes mentionnées, c'est à dire sans les contraintes de couleur sur la tête et sur le cou et sans la contrainte d'avoir un objet lumineux, ainsi que deux ou trois autres points. Le Directeur de la mer devrait accuser réception, et soit s'opposer, soit publier le document pour qu'on le rende applicable. Nous attendons une réponse pour la mi-juillet.

7 - Disparité affichage FFESSM dans les commissions pour les championnats et manifestations :

Constat, la charte concernant les affichages n'est pas tout le temps respectée.

Pour tous les championnats de France, le national doit être informé et valide les outils de communication. Le Président de la région doit être informé de ces championnats.

Travail sur une charte en rappelant que, pour ces championnats, c'est le logo de la fédération et non pas le logo de la commission qui doit apparaître.

Sur ces outils de communication, le nom de notre fédération doit être inscrit in extenso et non pas seulement par le logo.

Quelques consignes d'affichages pour créer une affiche d'un championnat de France : le logo de la fédération en haut à gauche, le logo institutionnel de la collectivité qui accueille en haut à droite. Mise d'un bandeau supérieur avec le nom de FFESSM écrit en toutes lettres et l'intitulé de l'activité (titre du championnat). En bas les partenaires.

Un modèle sera présenté et finalisé pour le prochain CDN, dossier du DTN avec Albane.

8 - Rapport commission des médailles (O Maire) :

87 médailles de bronze acceptées sur 87. En argent 25 accordées sur 26 demandées, une médaille a été reclassée en Or. 15 médailles d'Or accordées, 1 refusée par manque d'informations.

9 -Label ecosub et points sur le développement durable (S Gauchet):

1 - Contribution aux politiques nationales :

- Elaboration d'une convention-cadre avec le Ministère de l'Ecologie,
- Contribution à la COP 21, demande de labellisation de Bio-Obs et financement de sa refonte informatique.
- Participation à l'opération « Journée mondiale des Océans » du 8 juin avec le bandeau de l'Unesco. L'affiche a été envoyée par email à nos clubs.

2 - Label Ecosub - Olympiade 2013/2017 : Le label national de la FFESSM pour des activités subaquatiques responsables :

- CDN de février : labellisation de 15 candidatures
- 1^{er} juin 2015 : 2^{ème} réunion du comité de suivi (1 candidature a été écartée pour dossier insuffisant et actions non réalisées, 9 nouvelles candidatures sont proposées au CDN pour labellisation).
- 9 nouvelles candidatures implantées dans 7 Comités.
- Proposition de la labellisation de ces 9 candidatures (1 CODEP, 3 SCA et SCIA, 5 clubs).

Résolution 15/056 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - Labellisation Agenda 21 (CNOSF) : Championnat de France des activités subaquatiques à Chartres et championnat de France de PSP, demande en cours pour le championnat du monde d'apnée.

9 - Points du DTN :

*** RH Ministère des sports - Postes CTS :**

Effectifs : Suite à un nouveau « sur gel » budgétaire, décision avait été prise par le Ministère sans concertation de ramener l'effectif cible de la FFESSM à 4 CTS + 1 DTN soit de supprimer les 2 postes budgétaires de Richard POTHIER et de Patrice COUPEY suite à leur départ à la retraite.

Après argumentation lors de la CO, le Ministère a accepté de revenir à l'effectif cible initialement imposé soit 5 CTS + 1 DTN et de procéder au recrutement d'un CTS au mouvement de juin 2015.

Campagne de recrutement : poste CTR Ile de France Picardie, 1 candidat : Jérôme HLADKY.

*** Directives Ministère des sports - Plan National « Citoyens du sport » :**

Rôle du Sport : Suite aux événements de janvier 2015, le comité interministériel « Égalité et citoyenneté - la République en actes » a décidé de mettre en œuvre un plan national « citoyens du sport » au motif que le sport est :

- Un outil d'éducation et de transmission de valeurs citoyennes et républicaines
- Une source d'épanouissement individuel et collectif, de réalisation de soi, de plaisir personnel et partagé,
- Un vecteur d'intégration, de brassage des différences et de cohésion

Les événements sportifs dont les sportifs sont eux mêmes des ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

Pour promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes dans le sport, il est impératif de faire en sorte que les jeunes éloignés du sport, notamment dans les quartiers sensibles de la politique de la ville puissent accéder à pratique sportive régulière et encadrée.

Rappel: notre Ministre est avant tout Ministre de la Ville

Plan d'actions :

1 - Accompagner la professionnalisation du sport

2 - Mobiliser et accompagner les fédérations sportives

3 - Mobiliser les moyens du CNDS pour les actions citoyennes et l'accès à une pratique sportive régulière et encadrée en club

4 - Mettre en place des actions d'animation concertées autour des grands événements sportifs et du sport de haut niveau

Plan fédéral « Citoyens du sport » :

La FFESSM doit décliner un PF organisés autour de deux axes :

*** Réforme du haut niveau :**

Nouvelle stratégie HN :

4 principes :

- Reconnaissance du caractère de HN centrée sur les disciplines significatives au plan international dans lesquels les sportifs français réalisent des performances à l'occasion des compétitions de référence
- Exigence d'un niveau de performance « plancher » pour la mise en liste SHN et ainsi mieux orienter les dispositifs de soutien individuels
- Substitution des PES par des Projets de Performance Fédéraux ou PPF (transfert de charges Etat > Fédération ?) validés par les instances nationales avec un programme d'excellence et un programme d'accession au HN (systèmes individuels et collectifs) pour alimenter les équipes de France

Garantir le lien entre les 2 programmes

Identifier un élu de référence

- Implication renforcée des Régions dans la construction, le suivi et l'évaluation des programmes d'accession au HN (à prévoir dans le cadre des réorganisations territoriales en cours)

Décliner le projet fédéral (élaboration d'un guide méthodologique)

Conventionner avec les régions et orienter des moyens

Etre reconnu discipline de HN :

3 indicateurs : Structuration internationale, représentativité des disciplines non olympiques lors des championnats du Monde, rang de la France.

A ce jour, seule la NAP satisfait les critères.

Etre inscrit en liste SHN et Espoir :

2 indicateurs : résultats sportifs, potentialités objectivées et mesurées par une batterie de tests ayant une corrélation avérée avec les résultats sportifs programmés.

Projet de performance fédéral :

- Instruction du futur PPF à l'été 2015 (soumise à la CNSHN de juin)
- Volets complémentaires à prévoir aux PPF

En conclusion :

Nous devons nous mettre à l'ouvrage pour rédiger des plan fédéraux en lien avec les 4 axes de la convention d'objectifs qui nous lie à l'Etat :

- 4 axes :
- * Le plan fédéral « citoyens du sport » en lien avec le plan fédéral de féminisation.
 - * Plan de performance fédérale.
 - * Sport santé.
 - * Plan fédéral de formation.

9 - Internationalisation de la NEV :

La FFESSM est délégataire de plusieurs activités sportives, dont une de haut niveau, la nage avec palmes. L'expression internationale de ces disciplines (championnats d'Europe, championnats du monde, World Games, etc...) est due à la confédération mondiale des activités subaquatiques (CMAS) dont la FFESSM est membre. La CMAS est reconnue par le Comité Internationale Olympique (CIO). Cette situation souffre une exception: la Nage en Eau Vive.

De ce fait, la reconnaissance officielle d'une manifestation en tant que championnat international est impossible faute d'être mise en place par une organisation membre du CIO garantissant une représentation officielle de nations et le respect d'un arsenal de procédures réglementaires (contrôle anti-dopage, déclaration au ministère des Affaires Etrangères, etc...).

En l'état, le développement de la NEV à l'international est bloqué. Le budget alloué par la FFESSM chaque année à la discipline est par conséquent limité au seul fonctionnement de la commission sportive nationale NEV et de son animation nationale.

Décision

La reconnaissance de la discipline par la CMAS, bien qu'à l'ordre du jour, n'ayant pas encore abouti en date du présent Comité Directeur, il ne pourra pas y avoir de sélection nationale de NEV en 2015 et de représentation officielle de la FFESSM et de la France lors de la rencontre internationale de NEV de Lanquin (Guatemala) en octobre 2015.

La FFESSM, tout en saluant la participation de certains de nos licenciés à cette rencontre internationale regroupant des pratiquants ne représentant qu'eux mêmes et non des délégations officielles de pays venus

du monde entier, ne peut pas accompagner cette action ni au plan vestimentaire (tenue fédérale Équipe de France) ni au plan financier.

Résolution 15/058 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

10 - Dossier TIV (A Delmas) :

Le Ministère en charge des équipements sous pression a pris enfin un arrêté pour redonner une légalité au système des TIV. Malheureusement ce n'était que transitoire, en vu d'évoluer vers un nouveau dispositif.

Un cahier des charges est en cours de finalisation. Il va être soumis à la commission « équipements sous pression » au mois de septembre.

11 - Création du menu « Le coin des pros » :

Présentation de la rubrique « Coin des pros » du site FFESSM, accessibilité et visibilité dès l'espace d'accueil. Mise en ligne prévue avant fin juin. Nettoyage des anciennes rubriques à réaliser.

C'est là un bel outil d'information et de promotion proposé par la fédération que les professionnels attendaient.

12 - Redéploiement Territorial, création région Bourgogne - Franche Comté :

Calendrier pour la région RABA et Est : AGE des 2 inter-régions en mars 2016 : avec modification de l'article 1, concernant le territoire, le nom, et mise en application le 16/09/2016. Approbation par l'AG du fond associatif de l'Est à la région B-FC, 20 000 € environ avec justifications, idem RABA mais avec 50 000 € environ avec justifications.

Fusion de la ligue Alsace avec le nouveau comité régional Est. Et transmissions des avoirs de la ligue Alsace à la nouvelle région. Idem pour la ligue Rhône-Alpes et Auvergne avec la région RABA et rétrocession des avoirs des ligues à la nouvelle région.

Modifications des Ligues, calendrier :

* 1^{er} trimestre 2016 : AG pour entériner la dissolution des ligues, accord de principe. Dissolution conduite par le Président, reprise de la campagne budgétaire par les nouvelles régions.

Pour la Bourgogne Franche-Comté : création des statuts et convocation d'une AG constitutionnelle en Février ou mars 2016.

* 1^{er} trimestre 2017 : AG et dissolution effective après transfert des actifs et passifs et solde des dossiers.

Calendrier pour Bourgogne Franche Comté : création des statuts, convocation d'une AG constitutionnelle février ou mars 2016.

Fusion des deux ligues avec le nouveau comité régional B-FC avec dissolution de ces ligues, et réversion des avoirs à la région B-FC. Conformément à la demande de l'Etat concernant le redécoupage territorial, accord pour la création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Résolution 15/059 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Réunion du dimanche 14 juin 2015, 9h00-13h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis - BUE Michel - CAILLIERE Laurent - DAVID Philippe - DESSERTINE Anne Solange - DI MEGLIO Frédéric - DINDINAUD Jean Louis - DUTHILLEUL Claudine - ESCALES Jean - GAUCHET Sylvie - LABBE Bernard - LIZERO François - MAIRE Olivier - MERLO Francis - NOWAK Bernard - QUERIC-ALLEG Claudine - SEVERIN Robert - VITRY Glenn - ZIANE Myriam

Absent et excusé : CAVALLO René - MICHEL Patrick - RICHARD Ingrid - SAVOUREY Patrick

Assistaient également :

- Dr BERGMANN Eric Médecin Fédéral National

- Mr CABAU Pierre	Président CODEP 21
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Missions
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr GERARD Emmanuel	Président commission juridique nationale
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

Absents et excusés :

Mr GUILLAUME Louis	Conseil des Sages
Mr POULIQUEN Henri	Conseil des Sages
Mr BRONER J.Marc	Directeur

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bernard NOWAK	Centre
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Michel TOULA	Martinique - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Teiva BUCHIN	Polynésie Française - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Henri ROYER	Provence Alpes
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée - <i>Absent et excusé</i>

1 - Redéploiement Territorial, suite :

Pour les autres régions concernées : Picardie avec Ile de France et Nord, l'abond du dossier est reporté au CDN d'octobre.

2 - Point sur le Salon de la Plongée :

Point sur l'espace des Bases Fédérales au salon de la plongée. Il existe un projet qui regrouperait les bases fédérales avec 3,6 m2 par base. Avec une prise en charge fédérale nationale partielle.

3 - CR groupe Communication (dossier P Savourey, lu par le SG):

Réunion de travail au mois de mai.

Le site de géo localisation de nos clubs sur le site fédéral est obsolète. Il faut impérativement faire évoluer cette partie. Projet de faire un site annexe de géo localisation d'ici fin de l'année.

Dans la revue Subaqua de juillet/août et septembre/octobre il y aura une rubrique d'autopromotion « comment trouver un club ou une SCA ».

Projet d'échange de publicité dans les autres revues. Echange de publicité avec le magazine de la FFN.

Possibilité de promotion de notre réseau de pros.

4 - Question diverse comité Est : formation des gonfleurs :

Un président de club a un changement de local dans sa ville. La commune lui demande une carte pour son utilisation des gaz type Nitrox au niveau du compresseur. Pas de carte existante traduisant cette capacité, cela n'existe pas dans le Code du Sport. Discussion, la meilleure solution est que le Comité Régional fasse un courrier pour soutenir ce club (référence au cursus Nitrox, sur fabrication des gaz et sur chargement des blocs).

Rapports des commissions :

1 - Commission Technique :

Point d'info.

*** La prise en compte de l'expérience et réécriture de la filière encadrement :**

La CTN souhaite mettre en œuvre un système de reconnaissance d'expérience dans la formation de nos cadres.

En effet, aujourd'hui un jeune GP préparant son MF1 a quasiment le même parcours qu'un GP de 3 ans d'ancienneté, initiateur, titulaire du GC4, DP et actif dans son club dans l'enseignement.

Accorder des allègements selon l'expérience ne peut qu'augmenter l'attrait de notre MF1.

La mise en application est prévue pour le 1^o janvier 2016, permettant de communiquer au plus large avant cette date. Nous en avons profité pour harmoniser l'écriture de notre MFT et pour regrouper à l'instar de notre MF2 les épreuves de Physiologie et d'accidents en une seule épreuve au GP N4.

(Adopté à la CTN du 9 mai à l'unanimité des voix)

*** Les recycleurs :**

Le cursus pour le recycleur SUBMATIX QUANTUM a été validé par le constructeur et il est en possession de l'agrément CE.

La CTN demande de valider ce cursus permettant d'élargir notre champ d'action sur cet appareil.

Comme d'habitude pour "amorcer la pompe" la CTN propose d'établir les cartes de moniteur Submatix à l'ensemble de nos enseignants (moniteurs FFESSM titulaires d'une licence et d'un certificat médical à jour) titulaires d'un diplôme Moniteur Submatix de certains autres organismes validées par le constructeur. Cette délivrance de cartes au cas par cas est traitée directement par le président de la CTN appuyé par les référents recycleur de la CTN. Cette passerelle directe sera valable jusqu'au 1 janvier 2016 et ne concerne pas les formateurs de formateurs. *(Adopté à la CTN du 9 mai à l'unanimité des voix)*

NB : Il n'y a pas besoin de créer de nouvelles cartes car nos cartes de recycleur fermé sont universelles et c'est au siège que nous rajoutons le nom de l'appareil.

*** Les stagiaires DE-JEPS:**

Les stagiaires DE-JEPS titulaire de leur UC3 ont les prérogatives d'E3.

La CTN propose qu'un stagiaire DE-JEPS titulaire d'un UC3 datant de moins de 3 ans puisse se présenter directement à l'examen MF1 (Il en était de même pour les stagiaires BEES1 ayant terminé leur formation).

(Adopté à la CTN du 9 mai à l'unanimité des voix)

Résolution 15/060 :

Vote : Vote concernant la filière encadrement, les recycleurs, les stagiaires DE-JEPS.

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*** La plongée jeunes :**

La CTN propose de rehausser l'âge maximum de délivrance d'aide moniteur à 17 ans révolu.

Il est à préciser que la qualification d'aide moniteur ne donne aucune prérogative d'encadrement et d'enseignement. *(Adopté à la CTN du 9 mai à l'unanimité des voix)*.

Dans la discussion, certains membres du CDN n'appréhendent pas de la même façon le terme « révolu ».

Résolution 15/061 :

Vote : Une précision sera demandée à la CTN quant à l'âge précis.

Contre : 1 **Abstentions :** 2

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

2 - Commission Apnée :

*** Proposition de JFA2 stagiaire**

Proposition par le Collège des JFA2 validée par la CNA, de nomination de Marie PAUL, Comité Nord Pas de Calais, comme JFA2 stagiaire.

Rappel : Ces demandes doivent passer par le Président de région.

Résolution 15/062 :

Vote :

Contre : 0 **Abstentions :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*** Règlement compétition d'apnée en piscine :**

Proposition du nouveau règlement 2015-16. Pour le 100 m sprint :

Article 12.1 : faire modifier le terme « en une seule traite »

Quelle est l'incidence financière et organisationnelle de cette nouvelle épreuve ?

Résolution 15/063 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 – Commission Nage en eau Vive :

Rappel de la décision du CDN relative à l'internationalisation de la NEV (résolution 15/058 prise plus haut).

*** Règlement compétition – Modifications articles 5.4 et 16.2**

Une précision sera demandée au prochain CDN sur un point du règlement article 5.4 (le fait d'être directeur de course, juge et compétiteur)

Résolution 15/064 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*** Règlement Intérieur – Modifications**

Résolution 15/065 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

4 – Commission Hockey Subaquatique :

Proposition de projet de financement participatif des équipes de France de Hockey pour le Championnat du Monde Elite.

Discussion avec accord sur le principe, mais nécessité de passer par réseau Wineven dans un premier temps. Si Wineven ne peut pas répondre à cette demande, la commission se tournera vers le site proposé.

Résolution 15/066 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Commission Tir sur Cible :

Participation à la rencontre Internationale POSEIDON (pré championnat du monde CMAS) en Grèce en Novembre, invitation pour la participation de la France. Ceci n'est pas budgétisé sur l'année en cours.

Ce surplus financier extrabudgétaire demandé se renouvelle chaque année, comme le souligne le Trésorier Général ! En réponse, le CDN demande à la commission de rester calée sur son cadrage budgétaire annuel. Décision exceptionnelle du CDN de pouvoir réduire d'autres postes et les transposer sur ce poste exceptionnel, quitte à augmenter la participation financière individuelle comme cela se passe dans d'autres activités ou bien à recalibrer le nombre de personnes pour ce déplacement.

Résolution 15/067 :

Vote : avec les précisions prises par le CDN.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Demande la nomination au titre d'Instructeur National de tir sur cible subaquatique Mr BELPRE Yohann Région Bretagne Pays de Loire.

Résolution 15/068 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6 – Commission Nage avec Palmes :

*** Modification du règlement sportif de Nage avec Palmes.**

Résolution 15/069 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*** Suppression de l'utilisation de la carte d'identité fédérale.**

Hétérogénéité des commissions sportives sur l'utilisation de cette carte, certaines ne l'utilisent pas, d'autres constatent qu'elles sont parfois mal renseignées et incomplètes.

Discussion du CDN : Pour l'instant, le CDN décide de rester en l'état, en attendant complément d'avis du DTN et de la commission juridique,

Résolution 15/070 :

Vote : pour l'instant, la carte d'identité fédérale reste en l'état et en vigueur.

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*** Point sur le médecin des équipes de la Nage avec Palmes.**

A compter d'aujourd'hui, le CDN prend la décision de dessaisir le médecin des équipes de Nage avec Palmes de ses fonctions. Le CDN demande au Président de la commission de proposer un nouveau médecin.

Résolution 15/071 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

7 – Commission Biologie :

Modification du niveau 1 de biologie subaquatique (PB1) avec rajout dans les conditions de candidature le « plongeur Handi PESH 20m.

Résolution 15/072 :

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – Commission Plongée Sportive en Piscine :

Proposition du règlement sur la PSP.

Modification au niveau de la partie : conditions d'accès à la compétition.

« Le niveau 1 FFESSM » modifier « Tous niveaux FFESSM à partir du niveau 1 ».

Résolution 15/071 :

Vote : avec la modification demandée

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats.

Fin du CDN à 11h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD